



Problème de colocataire qui n'assume pas ses frais

Par **roota**, le **08/10/2012** à **16:14**

Bonjour,
Mon ancien colocataire m'a caché pendant 4 mois qu'il ne payer plus les loyers, ayant perdu son travail et étant resté sans emploi pendant près d'un an j'ai pris de faire mettre sur mon compte les différents prélèvements concernant l'appartement, (gaz, électricité, taxe habitation et même le remplissage du frigo), étant seulement à mi-temps une fois tous les prélèvements faits et le frigo rempli je n'étais plus en mesure d'assurer ma part du loyer, et d'un accord, il devait le prendre à sa charge en intégralité ayant lui le droit à des APL pour "compenser" le loyer étant environs du même montant que toutes mes dépenses mensuelles, j'ai donc pris la décision de rendre l'appartement mais aujourd'hui, au chômage depuis septembre, et en attente de mes droits, mon colocataire n'a toujours pas remboursé le moindre centime de loyer et j'ai également reçu une facture d'eau et la taxe d'habitation de cette année.
Ai-je un moyen de confronter mon ancien colocataire à ses responsabilités, ou bien ne pouvant pas justifier de ma participation au loyer également suis-je condamné à devoir la moitié de cette somme (aujourd'hui d'environ 600€), ma banque m'accable, les impôts aussi, et mon ancien colocataire continue de faire le mort, s'il vous plaît quels sont mes recours possibles pour me sortir de cette galère qui me pourrit la vie?

Par **Tisuisse**, le **09/10/2012** à **07:18**

Bonjour,
Si vous êtes inscrits, tous les 2, comme colocataire avec une clause de solidarité, vous restez responsables du paiement total des loyers.